

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Maladie :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° P19- 065167

54329

☒ Maladie ☐ Dentaire ☐ Optique ☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2187 Société : RAM
☐ Actif ☐ Pensionné(e) ☒ Autre : CAME DE VEUVE
Nom & Prénom : EL GUIDER SAMIA Veuve SEBASTINO ABDOKADEN
Date de naissance : 10/03/62
Adresse : 16 Rue AHM EL MEJAN MARRAKECH
Tél. : 06 62 190 862 Total des frais engagés : 532,00 Dh

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : DR. HORMAT NOUREDINE
Date de consultation : 15 JAN 2021
Nom et prénom du malade : EL GUIDER
Lien de parenté : ☐ Lui-même ☐ Conjointe ☐ Enfant
Nature de la maladie :
En cas d'accident, préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : /

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12 3 DEC 2020	VH		200 au	Dr. HORMAT Noureddine Médecine Générale Rue Brouha Maârif - Casablanca Tel : 06 21 25 81 62

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme T. S. Rahim 582. bd. 02.5.01 Tel : 06 21 25 81 62	23/12/2020	232.70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

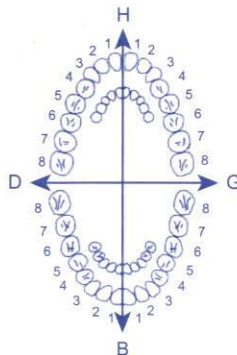
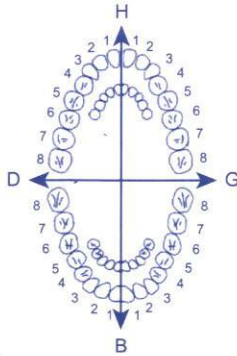
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RÉLEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 G 35533411 11433553 B [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		COEFFICIENT DES TRAVAUX	
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur HORMAT Nouredine
MEDECINE GENERALE
Echographie Générale
Médecin Agréé pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss
Angle (ex. Jura et Faucilles)
Maârif - CASABLANCA
Tél. : 05 22 25 81 82

الدكتور هورات نور الدين
الطب العام
الفحص بالصدى
طبيب مقبول لرخصة السياقة

51, زنقة ابن النفيس
المعاريف - الدار البيضاء
الهاتف: 05 22 25 81 82

23 DEC 2020

Casablanca le

الدار البيضاء في

Guider Sadis

37.10

Peridy

Pharmacie du Maroc
Mme TAZI SADANI ZAK
382, Bd. Brahim Rouada
Tel.: 05 22 25 01 8

30.00

Deeds to

51.00

ce s'g
angant Soc
ad h

65.00

Refluxad sp
Kas bcs

49,60

Dammalab

15p

Dr. HORRAT Nouredine
Médecin Généraliste
Médecin Agré Pédiatre
51, Rue Bnou Naïfs Maârif - Casablanca
Tel.: 05 22 25 81 62

Pharmacie du Maârif
Mme TAZI SADANI ZAHRA
382 Bd. Brahim Rouday
Tel.: 02 25 01 11 11
C.A.S. 1111

⊗ Tanganil® 500 mg
تاخانيل® 500 ملغ

30 comprimés - 30 قرص

VTE: MA - PPV: 51DH00



6 118001 183340

LOT: 20E004
PER: 03 2022

PERIDYS 1MG/ML
SUSP BUV F200ML

P.P.V: 37DH10



6 118000 011255

LOT 191739
EXP 07/2022
PPV 30.00DH

LOT

2019102



2023.07

Promoplus Pharma

PPC = 65,00 Dh

بيريديس

دوميريدون

1 ملغ/ملل

200 ملل مستعلق للشرب

Pierre Fabre
HEALTH CARE

